

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	17 + 2	19
Total des voix : 23		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Jean-Charles BORGHINI.

Date de convocation
03/07/2025

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var.

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP, Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) à Claude BONDIL.

Avenant n° 2 à la convention avec le Conservatoire du littoral
en vue de l'aménagement et la réalisation d'un sentier d'interprétation sur le domaine de Valx

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines.

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 326 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

Dans la perspective de repenser l'accueil du public sur le domaine (schéma d'accueil en cours de réalisation), de renforcer l'offre pédagogique, et de valoriser les nombreux patrimoines du domaine de Valx le Parc a souhaité développer un parcours d'interprétation le long de ce sentier. Ce projet est soutenu par la Région Provence Alpes Côte d'Azur (80%).

Conformément aux articles L 322-10 et L 322-9 du Code de l'Environnement, le Conservatoire a confié au Parc naturel régional du Verdon qui est, gestionnaire du site, l'aménagement et la réalisation de ce sentier d'interprétation sur les terrains du site du domaine de Valx Félines. Une convention a été signée par le Parc et le Conservatoire du littoral, pour établir les modalités de financement de la conception et la réalisation du sentier découverte. Cette convention permet par ailleurs au Parc de récupérer le FCTVA sur le coût de l'opération.

Un premier avenant à la convention d'occupation du site de Valx Félines (04-309) en vue de la réalisation du sentier d'interprétation avait été signée afin de réactualiser le plan de financement.

Un deuxième avenant à la convention d'occupation du site de Valx Félines (04-309) en vue de la réalisation du sentier d'interprétation est soumis aux membres du Bureau afin de prolonger la convention d'un an. Son terme serait donc fixé au 19 mai 2026.

Ce délai supplémentaire permettrait au Parc de pouvoir utiliser les reliquats de ce dossier de financement pour réaliser quelques éléments de signalétique générale sur le domaine : indication des parkings, de la salle de réunion Rebory, de la Maison du Parc, du sentier, de la pépinière et du verger.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'avenant à la convention ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP